

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boîte_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)
[Collection Boîte_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.](#)
[Item](#)
[Soulatges, Jean-Antoine. Traité des crimes, 1762. | Les cas prévôtaux.](#)

Soulatges, Jean-Antoine. Traité des crimes, 1762. | Les cas prévôtaux.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0423

SourceBoîte_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Soulatges, Jean Antoine](#)

Références bibliographiques[Soulatges, Traité des crimes](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

J. A. Juncosa
Trinité du chanoine

424

en ces mots

I.

17^e 62.

Art 12. Titre : de l'ordre de 1670

N 29.

"En ceurs ces mœurs vagabondes, sans rien,
avec des amis dévoués, ou qui ont été conduits
à leur mortelle, venant ou venant de horizons
de millions, eux étudier ce qu'il y a de bon
de grecs, tout d'un marche, (c'est à dire),
que d'ailleurs on ne sait plus rien;
et certains plus dix ans, en suivant illus
avec mort armes; le travail des grecs de grecs
des communions du Roi, le vol, fait sur
ce sol chemin.

Il n'y a que le mort de Marcellus ou leur
faut que qui naissent dans le chanoine."

BnF
MSS

